AR Prefecture

082-218200178-20250224-DEC2025_16-AR
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

DECISION N° 2025-16 du 24 février 2025

PRISE PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Portant demande de subvention à la Région Occitanie au titre du Fonds régional d'interventions (FRI)

Le Maire de Bessens,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20201214 du 14 décembre 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal de Bessens a délégué au Maire et pour la durée du mandat le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ne dépassant pas 1 000 000.00 € ;

Considérant le projet de renforcement, réfection et rehausse du mur de soutènement situé en contrebas de la Mairie et de l'église ;

Considérant que ce projet est éligible aux aides de la Région au titre du Fonds régional d'interventions (FRI) ;

Décide :

Article 1er : de solliciter l'aide financière de la Région Occitanie au titre du Fonds régional d'interventions (FRI) ;

Article 2 : l'aide financière sollicitée l'est sur un montant total estimé à 21 000 € HT sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		**RECETTES PRÉVISIONNELLES**		
Libellé	**Montant HT**	**Ressources**	**Montant**	**%**
Équipe de maîtrise d'œuvre et études	46 263.18 €	Subvention du Conseil Départemental 82	58 782.91 €	24 %
Travaux	198 665.60 €	Subvention Région	21 000 €	8.57 %
		Subvention Etat	56 620 €	23.12 %
		Autofinancement	108 525.87 €	44.31 %
Total des Dépenses	**244 928.78 €**	**Total des Recettes**	**244 928.78 €**	**100.00 %**

AR Prefecture

082-218200178-20250224-DEC2025_16-AR
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à BESSENS, le 24 février 2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 24 FEV. 2025

et la décision ayant été reçue en Préfecture le : 24 FEV. 2025